Les fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A l'Hôtel de Ville

M. Gaston Doumergue descend de voiture devant l'Hôtel de Ville. La musique du 23e colonial joue la « Marseillaise ». Le Préfet présente au Président les élus, les hauts fonctionnaires et les notabilités de la ville.

M. Doumergue et les personnalités qui l'accompagnent pénètrent dans l'Hôtel de Ville, où le cardinal-légat Lépicier, suivi des personnages pontificaux, vient saluer le Président de la République.

M. Doumergue, suivi des personnalités qui l'accompagnent, se rend à pied à la cathédrale.

A la Cathédrale

Le Président de la République est accueilli par le cardinal Dubois et Mgr Courcoux.

Les hauts piliers aux fines nervures sont parés de drapeaux tricolores et d'étendards aux armes de la ville, de Jeanne d'Arc et de ses compagnons. Des illuminations électriques font apparaître au-dessus du maître-autel, derrière des tentures fleurdelysées blanches, la statue de la pucelle d'Orléans.

Quand le cortège a franchi la première partie de la nef, aux accents du grand orgue et de l'orchestre, il arrive devant les cardinaux, archevêques et évêques en robes pourpres et violettes, qui, debout, accueillent solennellement le chef de l'Etat, les présidents des deux Chambres, les membres du Gouvernement.

Le Président de la République s'incline devant eux et prend place sur un fauteuil élevé sur une estrade devant les places réservées aux hauts personnages. Le cardinal Luçon, archevêque de Reims, célèbre une messe.

La bannière de Jeanne d'Arc est promenée en grande solennité. Mgr de Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen, monte en chaire et prononce le panégyrique de Jeanne d'Arc.

Puis le Président de la République et son cortège sont solennellement reconduits au seuil de la cathédrale, tandis que l'orchestre joue « La sainte de la patrie », de M. Ch.-M. Widor.

M. Gaston Doumergue remercie et félicite le cardinal Dubois et Mgr Courcoux et se rend à pied, malgré la pluie, à l'Hôtel de Ville, au milieu des vivats de la foule qui attend stoïquement sous l'averse le moment de l'acclamer.

Le Président reçoit à la mairie diverses délégations, notamment celles des villes johanniques.

Le cortège traditionnel

A midi, M. Gaston Doumergue, précédé de M. Becq de Fouquières, suivi de MM. Paul Doumer, Bouilloux-Laffont, Raymond Poincaré, Painlevé, Marraud, sir William Tyrrell, des sénateurs et des députés, quitte la mairie pour prendre place dans le cortège commémoratif traditionnel, civil, militaire, religieux, qui se rend sur l'emplacement du fort des Tourelles, sur la rive gauche de la Loire.

L'itinéraire passe par la place Sainte-Croix, la rue Jeanne-d'Arc, la rue Royale, la place du Martroi, la rue de la Hallegarde, la rue du Tabour où est située la maison où Jeanne d'Arc fut reçue après sa victoire du 7 mai 1429, la rue Royale et le pont de la Loire. Ce sont les artères les plus importantes de la ville, des dizaines de milliers d'habitants s'y pressent qui, depuis huit heures du matin, attendent sous la pluie, oublient toutes leurs peines dès qu'ils peuvent donner libre cours à la joie d'applaudir le chef de l'Etat et de crier : « Vive Doumergue ! »

A l'entrée du pont de la Loire, le Président prend place sur une tribune ornée de deux draperies d'or et d'argent. La pluie a, heureusement, presque cessé et ne contrarie plus guère le défilé du cortège, qui poursuit sa marche sous les yeux de M. Doumergue. Des musiques militaires et municipales, les Sociétés sportives et d'anciens militaires, les délégations des Associations France, Grande-Bretagne, l'Harmonie des deux sœurs, de Liége, le clergé des paroisses, l'étendard de Jeanne d'Arc escorté de jeunes filles couronnées de fleurs des gardes d'honneur, la bannière de Jeanne d'Arc. Puis, viennent chacun précédé d'enfants de chœur portant la crosse, les prélats prenant part à la fête qui s'achèvent devant le chef de l'Etat.

Les cardinaux et le cardinal-légat, Lépicier, précédé de 12 chevaliers du Saint-Sépulcre portant le bicorne à plumes blanches avec un long manteau broché brodé des croix rouges de Jérusalem, escortés des prélats pontificaux, après avoir salué le chef de l'Etat s'asseyent à côté de lui. Le cortège repasse alors en sens contraire pour rentrer en ville.

Remise de l'Etendard de Jeanne d'Arc à la Municipalité

A 13 h. 45, le cortège présidentiel se reforme et revient à l'Hôtel de Ville. Le retour a lieu dans les mêmes manifestations enthousiastes qu'à l'aller. A la mairie, le clergé remet à la municipalité, en présence de M. Doumergue, l'étendard de Jeanne d'Arc. Mgr Courcoux, évêque d'Orléans, prononce une courte allocution, au cours de laquelle il célèbre l'héroïne, et salue les personnalités présentes. Puis, après quelques paroles de M. Turbat, premier adjoint, un lunch est offert par la municipalité à M. Gaston Doumergue et aux personnalités qui l'accompagnent.

A 15 h. 50, M. Gaston Doumergue quitte l'Hôtel de Ville pour assister à la cérémonie militaire de la place du Martroi, en hommage de l'armée à Jeanne d'Arc.

La cérémonie militaire

La statue équestre de Jeanne d'Arc, érigée au centre de la place du Martroi, est fleurie et décorée d'oriflammes. Une vaste tribune a été élevée face à la pucelle d'Orléans. M. Gaston Doumergue arrive à 16 heures.

Le Président de la République s'assied dans un fauteuil, ayant M. Paul Doumer à sa droite et sir William Tyrrell, ambassadeur de Grande-Bretagne, à sa gauche.

M. Gabriel Hanotaux, membre de l'Académie française, monte sur une estrade et prononce un grand discours dans lequel il évoque la mission et l'épopée de Jeanne d'Arc. Puis les musiques militaires annoncent l'hommage à Jeanne d'Arc, chef de guerre. Le général Rampont, commandant le 5e corps d'armée, présente les drapeaux de nombreux régiments.

Pendant ces cérémonies, une escadrille de sept avions du 10e régiment d'aviation survole la place du Martroi. Le maréchal Pétain se rend ensuite au pied de la statue de Jeanne d'Arc et tire son épée : « Ouvrez le ban ! Présentez armes ! », ordonne le général Rampont d'une voix stridente. Les drapeaux s'inclinent, les tambours battent. L'armée française, en présence du chef de l'Etat, rend alors à l'héroïne du 8 mai 1429 un hommage solennel et émouvant. Le silence de cet instant est rompu par « La Marseillaise » qui éclate triomphante.

A 17 h. 15, M. Doumergue quitte la tribune et va serrer les mains du général Rampont, puis il passe devant les mutilés, anciens combattants et vétérans de 1870 auxquels il serre chaleureusement les mains. Le cortège se reforme en automobile pour se rendre à la Préfecture où M. Doumergue préside, à 20 heures, dans la salle du Conservatoire, le banquet qui lui est offert par la municipalité d'Orléans et le Conseil général du Loiret.

Sunlight Savon

(VOIR ANNONCE EN DERNIÈRE PAGE)

Une partie de chasse se termina par un duel

D'après le correspondant du « Daily Mail » au Cap, deux jeunes gens européens, après avoir fait partie d'une expédition de chasse, se sont pris de querelle et ont décidé de régler leur différend par un duel, près de Port-Elisabeth.

Armés l'un d'une carabine, de petit calibre, l'autre d'une catapulte, ils partirent dos à dos et comptèrent un nombre de pas convenu puis, s'étant retournés brusquement, déchargèrent leurs armes en même temps.

Le projectile lancé par la catapulte manqua le but, mais la balle atteignit l'adversaire en pleine poitrine, et il tomba mourant sur le coup.

Le terrible drame de Biache-Saint-Vaast

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Rentré à son logement, il entraîna Joséphe à la danse. Un piano automatique scandait sa musique énervante. De nouveau, l'amoureux, aiguillonné par le démon de la jalousie menaça encore la brune et Joséphe, de la tuer si elle ne l'écoutait pas. Celle-ci, apeurée, se sauva dans la cuisine de ses parents et confia à sa mère ses alarmes. Les parents intervinrent une nouvelle fois et firent connaître au trop bouillant jeune homme qu'il aurait à quitter la maison le plus tôt possible.

La mort de l'idole

Le drame était proche. Jakuczak l'avait prémédité ; il se tenait prêt à commettre son forfait et n'attendait que l'occasion. Il était en possession d'une arme terrible un tranchet de cordonnier qu'il cachait dans ses vêtements.

Vers 20 h. 30, Joséphe s'apprêta à aller faire une emplette dans un magasin d'alimentation. Craignant un nouveau coup de la part de son poursuivant elle se fit accompagner de sa sœur Pélagie. Le jaloux quitta subrepticement le cabaret et s'en alla à la rencontre des deux sœurs.

A la faveur de l'obscurité il se posta derrière le monument aux morts situé dans la même rue que le débit, rue de la Gare, près de l'entrée principale des usines de Biache. Il épia les deux jeunes filles. Lorsqu'elles furent à sa hauteur il s'élança sur Joséphe qui, effrayée, cherche à s'éclipser en tournant autour de la clôture du monument suivie par sa sœur affolée. L'homme réussit à l'étreindre la serrant fortement avec sa main gauche et de l'autre brandissant le tranchet terrible lui en porta un coup dans la direction du cœur. L'arme s'enfonça profondément dans la poitrine. La jeune fille tourna encore une fois ou deux puis tombant raide morte.

A son tour !

Le meurtrier alla ensuite s'adosser contre le mur de l'usine et touchant juste fit pénétrer de nouveau l'arme dans sa poitrine. Il l'enfonça avec force jusqu'au bout, presque, se traversant ainsi le cœur de part en part.

Cette scène n'avait pas duré longtemps. Les parents, les voisins vinrent aussitôt sur les lieux et M. Lestoquoy, maire, fut immédiatement avisé.

Le garde champêtre Fourmaux fit enlever le corps de la jeune fille et reçut les premières déclarations en attendant l'arrivée des gendarmes de Vitry qu'on était allé prévenir. Le chef Taverne et le gendarme Lengrand firent sur le champ leur enquête, ils avisèrent le parquet dans la matinée suivante. Celui-ci étant donné que le meurtrier s'est fait justice et a clos ainsi l'action publique ne s'est pas rendu sur les lieux du drame.

M. le docteur Godart de Biache a procédé aux constatations médicales et a délivré les permis d'inhumer.

Des femmes pleurent

La famille de la victime est très bien considérée à Biache où elle s'est fixée en décembre dernier. La mère de la jeune Joséphe ainsi que ses sœurs sont dans la désolation. La victime repose dans son lit, belle dans la mort. De nombreux visiteurs polonais ont défilé près d'elle et l'ont couverte de fleurs.

Quant au meurtrier, il a été placé dans un hangar de la commune où sont remisés le corbillard municipal et la pompe à incendie. Ses parents prévenus, sont venus le voir mercredi dans l'après-midi. Une lettre a été trouvée sur lui indiquant ses intentions criminelles. Il avait dessiné une tête de mort et deux os entrecroisés.

Ce crime a mis la population en émoi et a fait reparler d'un autre crime dont la commune fut le théâtre, il y a quatre ans environ, où un Algérien fut tué par un tout jeune homme à une cinquantaine de mètres de l'endroit où tomba la jeune Joséphe.

André TROGNON.

Le terrible bilan du tremblement de terre en Perse

Le correspondant du « Times » à Téhéran télégraphie : « Le tremblement de terre du 2 mai a affecté une grande partie du territoire, le long de la frontière russo-persane.

» Le chiffre des tués est indiqué maintenant comme approchant de 2.000, dont mille dans la seule province de Jilan, sur la mer Caspienne. Le gouverneur général de Lhorassan et son état-major, est arrivé dans la vallée de l'Atrek, pour distribuer de l'argent, des vivres et des médicaments, et faire soigner les blessés.

» On apprend d'autre part d'Ashkabad, que les autorités soviétiques envoient également des secours. »

Une importante affaire de détournement de bijoux

M. Fougery, juge d'instruction, à Paris, est actuellement chargé d'enquêter sur une importante affaire de détournements de bijoux, commis au préjudice de deux courtiers parisiens.

Il y a plusieurs jours, une russe d'une quarantaine d'années, Mme Magienz, se présentait chez un joaillier pour lui faire estimer cinq magnifiques émeraudes. Sur la proposition de ce dernier, Mme Megienz accepta le prix global de 1 million 800.000 francs. Confiant, le marchand entra en conversation avec sa cliente. Il lui remit même pour 3 millions de diamants qu'il la chargea de vendre. En possession de ce précieux dépôt Mme Magienz courut chez le bijoutier qui lui avait remis dans les mêmes conditions les émeraudes qu'elle venait de vendre. Je n'ai pas encore vendu vos émeraudes, lui déclara-t-elle, mais voici des brillants que je vous offre. Cette nouvelle opération lui rapporta un million 800.000 francs. La police a heureusement mis un terme à ce commerce, en arrêtant cette marchande, ainsi que son complice, un russe, qui lui avait procuré des factures fantaisistes.

UN DOMPTEUR BLESSE PAR UNE LIONNE

Sur le Champ de Foire de Lodève, au cours d'une représentation donnée par une ménagerie, une lionne furieuse se précipita sur le dompteur Baptiste Vandenoff, 35 ans, le renversa et lui laboura le visage à coups de griffes. — Le personnel de l'établissement réussit à dégager le dompteur, qui a été transporté à l'hospice dans un état grave, mais non désespéré.

L'anniversaire du départ de Nungesser et Coli a été célébré à Etretat

Quelques camarades, fidèles au souvenir des deux grands aviateurs disparus, ont célébré, hier matin, à Etretat, le second anniversaire de l'envolée, vers New-York, de Nungesser et Coli.

A 11 h. 30, une messe commémorative fut dite dans la petite chapelle de Notre-Dame-des-Flots, située sur la falaise, en présence d'une assistance recueillie, parmi laquelle se trouvait la mère de Nungesser, M. Adrien Levasseur, les représentants de la Municipalité d'Etretat, M. Léon Molon, président de l'Aéro-Club du Havre, venu en avion.

A l'issue de la messe, des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument, qui rappelle l'héroïsme de ceux qui, les premiers, ont osé tenter la traversée de l'Atlantique.

Un monument à l'aviateur Fronval sera érigé à Neuville-Saint-Rémy

Le Ministre de l'Air vient d'accorder son patronage au comité chargé de recueillir les souscriptions pour l'érection d'un monument au célèbre et regretté pilote Alfred Fronval, dont on n'a pas oublié la mort, au cours d'une collision survenue sur le terrain de Villacoublay. Le monument sera érigé près de la maison natale de Fronval, à Neuville-Saint-Rémy, près de Cambrai.

La politique régionale

Elections Municipales

DANS LE NORD

M. Gaston MOITHY ANCIEN ADJOINT AU MAIRE DE LILLE, DONNE SA DEMISSION DU PARTI SOCIALISTE

M. Gaston Moithy, avocat, ancien adjoint au maire de Lille (1921-1925) figurait sur la liste des candidats du Parti socialiste pour le premier tour de scrutin. Les membres de la Commission administrative de ce Parti ayant voté son retrait de la liste d'union établie pour le second tour, M. Moithy annonce dans un journal qu'il démissionne du Parti socialiste pour ce motif.

M. AUGUSTE DENEUBOURG, ADJOINT AU MAIRE DE LILLE, RAYÉ DE LA LISTE DES CANDIDATS DU PARTI SOCIALISTE, DECLARE POSER SA CANDIDATURE

D'autre part, M. Auguste Deneubourg, adjoint au maire sortant dont le nom, comme celui de M. Moithy, a été rayé de la nouvelle liste d'« Union contre la Réaction » établie par la Commission Administrative du Parti socialiste, a adressé à la Presse une note annonçant en conclusion : « Je pose ma candidature au scrutin de ballottage et invite les électeurs à voter pour moi. »

UNE LISTE D'UNION A DOMBRAI

On nous informe que pour le second tour de scrutin, un accord est intervenu entre le Comité d'Union Républicaine, Démocratique et Sociale (Desjardins, maire), d'une part et le Parti Socialiste, d'autre part. 18 radicaux et 9 socialistes, seront donc liste commune dimanche prochain.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

PARTI SOCIALISTE

Les décisions de la Fédération du Pas-de-Calais

M. Raoul Evrard, député, secrétaire général de la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais nous communique :

« Dans une réunion tenue lundi au siège fédéral, la Commission Exécutive de la Fédération Socialiste a décidé : 1. De retirer purement et simplement la liste socialiste présentée à Montigny-en-Gohelle ; 2. De retirer la liste socialiste présentée à Avion, au bénéfice de la liste socialiste-communiste de M. Duvieuxbourg, maire sortant ; 3. D'autoriser les sections socialistes de Calais, Arras, à contracter un accord avec les Républicains pour battre la Réaction ; 4. D'inviter la section de Beuvrequen à ne pas participer à la composition d'une liste de Représentation Proportionnelle au second tour ; 5. De faire confiance à toutes les autres sections dont les listes sont en ballottage pour agir au mieux des intérêts du Parti socialiste et de la République. »

***

D'autre part, la Commission Exécutive Fédérale a également voté un ordre du jour par lequel elle se réjouit des nombreux succès remportés par le socialisme dans le département du Pas-de-Calais et invitant les militants et sections socialistes à ne rien négliger pour assurer, au second tour, partout où ils sont en lutte, la défaite de la Réaction au bénéfice du Socialisme et de la Démocratie. »

***

« M. Raoul Evrard invite les sections socialistes à le tenir au courant, rue Michelet, à Lens, des résultats des premier et second tour de scrutin. »

Au Comité des Experts

M. O. Young a remis son tableau de répartition de l'annuité allemande

M. Owen d'Young a remis officiellement, à ses collègues du Comité des experts, la note complémentaire qu'ils connaissaient déjà officieusement et par laquelle le président du Comité des experts explique comment il propose de répartir l'annuité de la dette allemande entre les différents créanciers. Jusqu'à présent, les propositions du Dr Schacht ainsi que les réserves qu'il désire mettre au memorandum Young n'ont pas été remises, mais on continue à penser qu'elles vont être distribuées aux diverses délégations.

Un sous-officier rengagé s'était fait « rat de caserne »

Depuis fin 1927, les chambres du quartier Drouot, à Nancy, surtout celles des 7e et 8e batteries, recevaient la visite nocturne d'un voleur, auquel ses victimes donnèrent le nom de « Fantômas ». Celui-ci opérait à la faveur de l'obscurité, fouillant les poches ou fracturant les tiroirs, prenant l'argent ou les objets de valeur : montres en or, stylos, étuis à cigarettes, même des timbres.

Il faillit être surpris une nuit, mais il s'échappa en basculant un lit et prenant la fuite avant que la victime ait réussi à se dégager des couvertures et draps en désordre.

Le colonel de Vienne, commandant le régiment, ordonna une enquête, mais la gendarmerie ne découvrit aucune piste sérieuse.

M. Pasnier, commissaire divisionnaire, mit en campagne les meilleurs limiers de la 15e brigade de police mobile. Les soupçons se portèrent bientôt sur le maréchal des logis Marcel Munier, rengagé, originaire des environs de Lunéville, marié et père d'un enfant.

Un piège lui fut tendu et le « rat de caserne » y tomba. Munier était connu dans les brasseries et dancings sous le sobriquet de « La Toche » et menait une double existence, se rendait assez régulièrement chez lui, remettait sa solde à sa jeune femme, mais, sous prétexte de nécessité de service, il découchait et employait ses nuits à dépouiller ses camarades. Il laissa de mauvais souvenirs dans ses précédentes garnisons.

En attendant de nouvelles révélations, « Fantômas » a été écroué à la maison d'arrêt.

Un ouvrier tué au cours du montage d'un cirque

On procédait, hier matin, sur la place de Chantilly, au montage d'un cirque. Soudain, un mât de détacha de son point de fixation au sol, provoquant une déviation brutale. Une dizaine d'ouvriers purent se garer à temps, mais un autre, sujet tchécoslovaque, nommé Aloise Lambor, âgé de 26 ans, fut brutalement renversé par le mât.

On s'empressa autour de lui, mais il avait succombé aussitôt à une fracture du crâne.

Rixe mortelle dans un chantier

Une équipe de nombreux ouvriers étrangers travaille actuellement à la construction d'un canal pour l'usine de la Papeterie, à Tullins, et les querelles sont fréquentes entre ouvriers de différentes nationalités.

Pour un motif futile, le Serbe Petar Radmic 28 ans, avait mordu à la face le Polonais Jakob Wycisk, 34 ans ; celui-ci revint vers Petar, porteur d'une serviette dont il épanchait son sang, mais derrière laquelle il dissimulait un revolver. Wycisk tira trois coups sur le Serbe qui, atteint au cœur, fut tué net.

Le meurtrier a été arrêté aussitôt.

DE VIOLENTS COMBATS EN CHINE

De violents combats se déroulent le long du chemin de fer de Canton à Kowlon. La presse chinoise locale annonce que l'armée de Kouang Si s'est emparée de Cpu Hing et avance rapidement vers Canton, chassant les Cantonais.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 2 Mai

Soleil : Lever à 4 h. 20 ; coucher à 19 h. 25.
Lune : Lever à 4 h. 57 ; coucher à 19 h. 54.
Nouvelle lune à 8 h. 47.
Aujourd'hui : Ascension. Demain : St-Antonin.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 8 mai, à 18 heures :

Baromètre : 759 mil. 1 ; hausse depuis la veille à 18 heures : 2 mil. 5.
Thermomètre : Fronde 120 ; minima 77 atteint à 6 heures ; maxima 16.7 atteint à 13 heures.
Etat hygrométrique : 93 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 5 mil. ; direction du vent : Sud-Ouest ; force : modérée ; direction des nuages : Sud-Ouest ; état du ciel : couvert, pluie.
Temps probable pour jeudi : doux, assez beau.
Office National. — Temps couvert avec quelques pluies intermittentes devenant toujours avec belles éclaircies et quelques averses ; vent du Nord 4 à 6 m. Température minimum en hausse de 2 degrés.

Le "Lock-out" du Havre et sa répercussion au port de Dunkerque

Les dockers à Dunkerque ont décidé de ne point décharger les marchandises destinées au Port du Havre et détournées sur Dunkerque.

C'est sur un télégramme du syndicat autonome du Havre qu'ils ont obéi à cette suggestion.

Le vapeur « Western Queen » était arrivé au port et déjà entrepris par les ouvriers, quand la dépêche arriva. Les balles de coton de la cale 1 ayant été déchargées au nombre de 35 et constituant un lot destiné au Havre, ont été immédiatement remises en place. Il n'y a pas été touché depuis.

Cependant les dockers ont déchargé les 1.100 balles de coton destinées à Dunkerque, et cette opération fut terminée à 20 heures.

Le président du comité de défense, M. Paul Collet, s'est aussitôt entretenu avec le secrétaire des ouvriers du port, Olivier, lequel a déclaré qu'il ne pouvait qu'exécuter l'ordre qui lui était donné.

Le « Western Queen » a quitté Dunkerque dans la nuit pour Anvers où sa marchandise sera déchargée.

Un avion s'écrasa sur le sol

Deux tués, dont un pilote originaire de la Somme

Hier matin, un avion à double commande, de l'école d'aviation d'Ambérieu-en-Bugey, monté par le pilote Venez, 23 ans, originaire de la Somme, accompagné de l'élève pilote Lejoncour, 19 ans, de Chambéry, qui volait à basse altitude, s'est écrasé dans un champ à Château-Gaillard, à 5 kilomètres d'Ambérieu. Les deux aviateurs ont été tués sur le coup.

UN ASSASSINAT AU MAROC

M. Macaresco, conducteur de travaux publics et chef d'équipe, travaillant au piquetage de la route qui rejoint Fez à Tafilalet, a été trouvé sous sa tente, assassiné à coups de couteau. Le crime serait dû à la vengeance.

Le postier qui vola le collier de 6 millions a été condamné à 4 ans de prison sans sursis

Les derniers témoins du procès Séberac ont été entendus hier matin. Ils ont confirmé la thèse de l'accusation.

Au début de l'audience de l'après-midi, la parole est donnée à M. Flageul, partie civile, avocat du sous-secrétariat des Postes et Télégraphes.

Séberac, dit en substance M. Flageul, a profité de sa place de commis des Postes au bureau de la rue Saint-Roch, pour dérober de nombreux objets et notamment un collier de 6 millions. L'administration ne peut pas être tenue pour responsable des mauvais employés qui se trouvent chez elle, aussi, demande-t-elle une condamnation exemplaire pour ceux qui ne pensent qu'à abuser de sa confiance.

L'avocat général Rateau tient un langage identique. Il refait l'historique de l'affaire et n'hésite pas à réclamer pour cet employé, qui se faisait passer pour un employé modèle et trompait doublement ses chefs, une sévère condamnation.

C'est Me André Berthon qui présente la défense de Séberac. Pour lui, aucun doute, la faute incombe à l'administration des Postes. Ajoutez à cela, que Séberac était atteint de troubles mentaux. En outre, très travailleur, il voulait tout faire par lui même. On voit le danger : d'un côté, des employés surchargés de besogne, de l'autre un employé débile et moralement diminué.

Me André Berthon estime que les jurés parisiens doivent faire preuve d'indulgence.

Après une courte délibération, les jurés ont rapporté un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes. La Cour d'Assises condamne donc le commis des Postes Emile Séberac, à 4 ans de prison sans sursis.

L'administration des Postes, partie civile, aux débats, obtient 350 fr. de dommages intérêts, frais de remboursement des paquets égarés ou volés.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

L'ASCENSION A ROUBAIX

Musée Weerts : à la Mairie, de 11 à 13 heures.
Casino-Cirque : cinéma, music-hall, attractions.
Sports : Stade Roubaisien contre Iris Lillois au stade Maurice Maertens, à 15 heures ; Boxe : tournoi des Novices, grande journée finale à 15 h. 30 ; Tournoi de manille, café de la Cloche, parvis St-Jean-Baptiste, demi-finale à 10 heures, finale à 16 heures.
Colombophilie : Concours sur Surville, au profit de la caisse des mutilés, café Pandore.
Pharmaciens de garde : MM. Couplet, rue du Collège, 53 ; Boulois, rue de Mouveaux, 13.

CHAMBRE DE COMMERCE

Compte rendu sommaire de la séance du 3 Mai 1929

Consulat de Danemark à Roubaix. — M. Achille Glorieux vient d'être nommé vice-consul de Danemark à Roubaix.

Habitations à bon marché. — Par décision ministérielle, en date du 25 mars 1929, a été approuvée la délibération du 26 février 1929, de la Chambre de Commerce de Roubaix, par laquelle elle décidait d'allouer des subventions aux employés et ouvriers de sa circonscription désireux d'utiliser les dispositions de la loi Loucheur pour la construction d'habitations.

Cette décision devient donc exécutoire. Elle consiste dans l'octroi sous certaines conditions d'une participation à l'amortissement de l'avance reçue, en exécution de la loi du 13 juillet 1928.

Les intéressés obtiendront tous renseignements utiles au secrétariat de la Chambre de Commerce.

Courtiers de marchandises. — Répondant à un questionnaire de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, au sujet de l'opportunité du relèvement du droit d'inscription des Courtiers de marchandises, la Chambre de Commerce a formulé, après étude de la question, les conclusions suivantes : « Si la Place « de Roubaix a vu son activité commerciale « croître depuis l'établissement des droits de « 1866, le rôle des Courtiers y a perdu de son « importance. La diminution de leur nombre « montre qu'une augmentation trop forte des « droits risquerait de restreindre considérablement les demandes d'inscription. En « conséquence la Chambre de Commerce estime que le classement des Courtiers de « marchandises de Roubaix ne doit pas être « relevé et que le droit d'inscription ne doit « être majoré qu'avec une très grande prudence. »

Travail de nuit dans le textile. — La Chambre syndicale des Fabricants de dentelles mécaniques aux fuseaux du Puy a demandé avis à la Chambre de Commerce de Roubaix sur l'opportunité du dépôt d'une proposition de loi, tendant à interdire le travail de nuit dans l'industrie de la dentelle mécanique, pour arrêter la crise de surproduction qui sévit dans cette industrie et sur l'éventualité de l'extension de cette loi à toutes les industries textiles.

La Chambre de Commerce de Roubaix a donné une réponse entièrement défavorable à ce projet, qu'elle a motivée fortement par des arguments, qui se résument ainsi : « L'industrie de l'Etat est à redouter en semblable matière. Le remède à une situation « — qui, au surplus ne peut être que momentanée — est à chercher dans des accords « privés à l'intérieur de la corporation. Les « différentes branches du textile présentent « entre elles de telles différences, qu'il ne « pourrait être question de les englober dans « un réglementation rigide unique. Enfin la « Chambre de Commerce a rappelé qu'elle « estime indispensable à la prospérité et à « l'avenir de nos industries, la liberté commerciale et professionnelle la plus grande « possible. »

Conseil supérieur de l'Enseignement technique. — La Chambre de Commerce de Roubaix a émis un vœu tendant à obtenir que la production française par l'intermédiaire de ses Chambres de Commerce, seules représentantes réellement qualifiées du Commerce et de l'Industrie, aient le libre choix de leurs délégués au Conseil Supérieur de l'Enseignement technique et que cette représentation soit au moins égale au tiers de l'effectif total de ses membres.

Aviation postale. — A sa dernière séance, la Chambre de Commerce de Roubaix avait décidé de demander aux Chambres de Commerce de Lille et de Tourcoing, de s'associer à elle, pour couvrir les frais d'une prolongation d'essai d'aviation postale Lille-Londres, qui devait être fait à l'occasion de la Foire de Lille.

Les Chambres de Commerce de Lille et de Tourcoing avaient accepté cette proposition et voté les crédits nécessaires. Mais l'Administration de la Foire de Lille, qui s'était chargée de l'organisation de cet essai, n'a pu obtenir en temps utile les autorisations nécessaires du Post-Office à Londres.

Dans ces conditions, la démonstration de liaison aérienne entre notre région et Londres, ne pouvait comporter qu'un transport de passagers. Il en résultait que le but que la Chambre de Commerce proposait, ne pouvait être atteint. Elle entendait en effet démontrer la très grande utilité pour notre Centre de la mise en service de la ligne aérienne Lille-Londres et par là même hâter la réalisation de l'aéro-gare de Roncchin.

C'est pourquoi cet intéressant projet n'a pu être réalisé et doit être remis à une date ultérieure.

Aviation commerciale. — D'une lettre adressée à la Chambre de Commerce par M. le Ministre de l'Air, nous extrayons le passage suivant :

« En vous remerciant de l'intérêt que porte « la Chambre de Commerce de Roubaix à « l'aviation marchande, j'ai l'honneur de « vous faire connaître que le plan du réseau « aérien national arrêté par l'administration « des P. T. T., en accord avec mon Departement, prévoit Lille-Roubaix-Tourcoing comme nœud important des lignes Dunkerque-« Lille-Strasbourg, Lille-Paris, Lille-Rouen, « Lille-Reims-Châlons-sur-Marne vers Nancy « et Strasbourg et vers Dijon. »

Canal de Roubaix. — La Chambre de Commerce de Roubaix vote sa part de crédits nécessaires à l'achat de cinq horloges automatiques de pointage du passage des péniches aux écluses entre Lille et Roubaix.

Tarif des communications téléphoniques. — La Chambre de Commerce de Roubaix a émis le vœu que le projet définitif du budget des P.T.T. ne comprenne aucune augmentation du tarif des communications téléphoniques et que des augmentations de recettes soient cherchées dans l'amélioration des communications qui, poursuivie dans un esprit commercial, donne des résultats du genre de ceux qui, elle se plaît à le reconnaître, ont déjà été obtenus.

Relations commerciales avec la Perse. — M. le Ministre des Affaires Etrangères a fait part à la Chambre de Commerce de l'ouverture prochaine au Commerce du port de Shapour dans le Golfe Persique. En même temps sera ouverte une voie ferrée entre ce port et la ville de Dizfoulé. Les marchandises destinées à la Perse et empruntant la voie maritime du Golfe Persique gagneront à être dorénavant débarquées à Shapour.

Congrès de la Natalité. — La Chambre de Commerce a voté une subvention de 200 fr. en faveur du prochain Congrès de la Natalité à Rennes, et désigné un délégué pour l'y représenter.

Tarif douanier brésilien. — La Chambre de Commerce a pris connaissance d'une intéressante communication de notre Attaché commercial à Rio-de-Janeiro sur l'état de la question du nouveau tarif douanier brésilien. Il semble qu'une augmentation des droits d'entrée comme celle qui a été mise en vigueur sur les tissus de lin, ne soit pas à craindre au moins dans un avenir immédiat pour les autres textiles.

Les exportateurs, que le Brésil intéresse, pourront prendre connaissance du document au Secrétariat de la Chambre de Commerce.

***

Documents reçus au cours de la dernière quinzaine

Marchés : Situation économique en Egypte ; Débouchés au Danemark pour tissus laine et coton, popeline laine, tissus en soie artificielle, etc. ; Ventes aux enchères de laines en Afrique du Nord. — **Douanes :** Australie : Suppression de surtaxes dites « anti-dumping » ; Grèce : Importation en France des bourres de soie ; Belgique : Avis aux exportateurs de bêtes ovines et caprines. — **Adjudications :** Coutil à matelas ; Attributs brodés or, argent, soie, laine ; Insignes métalliques pour bérets. — **Divers :** Taxe sur le chiffre d'affaires ; Départs de paquebots et des services postaux aériens ; Industrie et Commerce de la bonneterie aux Etats-Unis ; Industrie italienne du chanvre, du lin et du jute ; Production du coton en Grèce ; Industrie textile en Pologne ; Salaire des ouvrières confectionneuses à domicile. — **Ouvrages reçus à la Bibliothèque :** Annuaire pour 1929 de l'Union des Tissus (très intéressante publication de l'Union Syndicale des Tissus, 8, rue Montesquieu, à Paris).

RADIO - ART COMBINÉ T. S. F. et PICK-UP
la dernière création de The Æolian Cie
DEMANDEZ DÉMONSTRATION
Maison Coupleux Frères, 24, r. Esquermoise, Lille

COLLISION

Une collision s'est produite vers minuit en face du numéro 9 de la place de la Gare, entre une voiture automobile pilotée par M. Edouard Dubois, 22 ans, rue Dérégnaucourt, et une voiture hippomobile conduite par M. Carlos Dupont, 39 ans, cocher, 32, rue d'Italie. Il n'y eut aucun accident de personne et tout se borne à d'autre.

DISPARITION D'UNE BICYCLETTE

Un ouvrier belge, le nommé Gallez Antoine, 35 ans, maçon, demeurant à Templeuve (Belgique) s'en retournait tranquillement chez lui, sa journée terminée, le 6 mai, vers 21 h. 30, lorsque se trouvant dans la rue Lecomte-Bailleul il dut s'arrêter. Déposant sa bicyclette sur le sol, il s'éloigna un peu, mais il fut désagréablement surpris à son retour en constatant que sa machine, d'une valeur de 525 francs, avait disparu pendant son absence. Il a déposé une plainte au commissariat du 3e arrondissement qui a ouvert une enquête.

UNE AUTOMOBILE DISPARAIT

M. Gaston Motte, 47 ans, 4, avenue Jean-Jaurès, avait laissé, le 7 courant, entre 20 et 22 heures, son automobile en stationnement face au N° 72, boulevard de Paris. Cette voiture, marque « Renault », 6 HP, 8585-D-8, plût certainement à un amateur car, quand M. Motte voulut la reprendre, il eut la déception de constater qu'elle avait disparu. — Plainte a été déposée ; la police enquête.

Nos belles Associations

LA TURGOTINE

Son nom est sonore, joyeux. Il est vivant et alerte comme les membres qui la composent et qui forment une sorte d'élite par les qualités que chacun manifeste. L'esprit qui anime la Turgotine est fait d'amicale affection pour les camarades, il est inspiré d'un très louable sentiment d'entr'aide, mais il est, par dessus tout, imprégné de cet idéal de lier et jeune panache qu'Edmond Rostand caractérisait par les vers fameux :

...Et retroussez votre moustache,
Même si vous n'en avez pas !...

M. Gaston DUBURCQ
Président
de la Turgotine

Jeune, la Turgotine l'est. Elle l'est par un certain aspect délicieux, d'une malice bon enfant et primesautière. Elle l'est par le cœur.

A voir son président, M. Gaston Duburcq, qui brave les années avec une victorieuse élégance et qui puise à nous ne savons quelle source enchantée l'art de rester jeune, toujours, et d'aspect et d'esprit et de cœur, on comprend la Turgotine.

Il y a quelque temps, une Assemblée générale réunissait les membres de l'Association amicale de l'Institut Turgot, c'est-à-dire les Turgotins.

Elle fut une manifestation de reconnaissance envers l'Institut Turgot où se formèrent des générations d'hommes, et envers les professeurs qui y dispensèrent un enseignement réputé.

LES BUTS POURSUIVIS

Cercle Turgotin. — Les amicalistes turgotins pratiquent tous les jeux qui peuvent resserrer leur fraternelle association. Chaque semaine, ils font des réunions toujours très suivies : joueurs de bridge, de manille, de piquet, de jaquet, de fléchettes, de belotte, amateurs de franche et saine gaieté et de bonne camaraderie s'y rencontrent to